

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de VELLES,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune :

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint technique principal de 2ème classe** est établi comme suit pour l'année 2024

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
1) Mme Séverine DURIS	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 2ème Classe
2)M. Dominique HERAULT	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe

Article 2^{ème}: Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème: Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à, VELLES le 18 janvier 2024 Le Maire, Pascal CHAMBEAU

Publié le: 19 2ahres 2024